

10 Faits divers & Justice

Meurtre à Franceville

Il poignarde mortellement son oncle

N.O.

Franceville/Gabon

Tout est parti d'une bagarre autour d'une affaire de nourriture. Darcy Nguema Mayamba, de 3 ans moins âgé que son oncle Olsy Henri Bouyagha, a enfoncé un couteau de cuisine dans la poitrine de ce dernier. A l'hôpital où a été transportée la victime, le médecin n'a fait que constater son décès.

UN jeune homme de 15 ans, Darcy Nguema Mayamba alias Caresse-Montana, Gabonais et élève

en classe de 6ème dans un établissement secondaire de Franceville, a poignardé mortellement son jeune oncle, Olsy Henri Bouyagha, âgé de 18 ans, le mercredi 15 juin dernier au quartier Joumas, dans le premier arrondissement. L'infortuné n'a pas survécu au coup de couteau reçu en pleine poitrine. Il a succombé à une profonde blessure avant même d'arriver à l'hôpital Amissa Bongo, où il a été transporté en urgence. Sur place, le médecin urgentiste n'a fait que constater son décès. Ce drame est la résultante d'une bagarre qui a éclaté

dans la journée entre le neveu et son oncle, à cause d'une affaire de nourriture. Darcy Nguema Mayamba aurait amené trois de ses amis pour une partie de cuisine dans la maison familiale, où il réside avec son jeune oncle et son beau-père, la mère étant en voyage à Libreville, depuis le dimanche 12 juin dernier. L'initiative du jeune homme est mal appréciée par son oncle, qui tient à ce que la popote soit bien gérée en l'absence de sa sœur. Pour prévenir tout gaspillage, Olsy Henri Bouyagha décide donc de ranger tous les produits (sac de riz, huile, cubes, sel,



Photo : N.O.

A 15 ans seulement, ce jeune homme a déjà du sang sur les mains.

etc.) dans sa chambre à coucher, afin de les mettre

à l'abri du neveu et de ses amis. Mais Darcy n'est pas de cet avis.

Une violente dispute éclate alors dans la cuisine entre les deux garçons, qui en viennent aux mains. Voyant que son oncle prend le dessus sur lui, Nguema Mayamba se saisit d'un couteau de cuisine, qu'il enfonce dans sa poitrine. Des témoins racontent que le blessé se serait écroulé sur-le-champ.

Le jeune homme, finalement décédé, est présenté comme le dernier fils de sa mère, élevé depuis sa tendre enfance par sa sœur aînée. C'est-à-dire la mère de celui qui lui a ainsi ôté la

vie. Des sources dignes de foi rapportent que les deux garçons s'accordaient rarement tout au long de leur cohabitation, jusqu'à ce que ce drame arrive. La sœur de la victime a dû quitter précipitamment Libreville et regagner Franceville, dès l'annonce de cette triste nouvelle.

Darcy Nguema Mayamba et ses trois camarades ont été arrêtés par la police. Ils se trouvent actuellement en garde à vue au commissariat, en attendant d'être déférés devant le parquet de la République.

Face aux décès inexplicables de détenus à la prison centrale de Libreville

Ulrich Malekou-Ma-Malekou : " La prison ne doit pas être un mouiroir ! "

AEE

Libreville/Gabon

Après le décès du jeune Thérance Ndombi Bignoumba, dans la nuit du 16 au 17 janvier dernier, et plus récemment encore celui d'Armand Kombila, survenu le 7 juin dernier au sein de la prison centrale de Libreville, le président de l'Observatoire national des prisons est à nouveau monté au créneau mercredi, en initiant une manifestation pacifique baptisée "Journée brassard rouge", à l'entrée du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul). Histoire d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la séquestration du dossier médical du jeune Bignoumba par cette structure, depuis six mois.

JOURNÉE brassard rouge.

C'est ainsi qu'a été baptisée la manifestation initiée mercredi dernier, à l'entrée du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), par l'Observatoire national des prisons, en guise de désapprobation contre ce qu'il considère comme le non respect des droits de l'homme au sein de la prison centrale de Libreville. Une administration pénitentiaire qui ne cesse d'enregistrer des morts sans qu'aucun responsable ne juge nécessaire de venir donner des explications ni aux membres des familles, encore moins à l'opinion publique. Pour rappel, dans la nuit du 16 au 17 janvier de l'année en cours, un jeune homme, Thérance Ndombi Bignoumba meurt au cours de sa détention préventive, à Gros-Bouquet. Les parents de ce garçon diabétique s'étaient vus, le soir



Photo : AEE

L'Observatoire national des prisons exige que lumière soit faite sur les cas de morts enregistrés à la prison centrale de Libreville. Photo de droite : Les membres de la famille du jeune Ndombi Bignoumba, soutenus par l'ONG, lors d'un sit-in à l'entrée du Chul, pour exiger la délivrance du dossier médical du disparu.

de sa mort, refuser l'accès aux locaux de la maison d'arrêt par les matons, alors que les intéressés voulaient lui donner sa dose d'insuline, faute de quoi il mourrait. La famille du défunt, soutenue par l'Observatoire, après avoir porté plainte contre la sé-

curité pénitentiaire pour négligence médicale, s'indigne du fait que le dossier médical du jeune homme soit toujours séquestré par le Chul pour des raisons inconnues, malgré les nombreuses démarches effectuées auprès des juridictions compétentes afin



Photo : AEE

qu'il lui soit restitué.

Sur un tout autre plan, l'Observatoire, tout en condamnant le cas de délinquance sénile d'Armand Kombila, 41 ans, placé en détention préventive le 3 juin dernier à Gros-Bouquet pour attentat à la pudeur, marque également

son indignation sur la violation des droits fondamentaux de ce détenu, qui a trouvé lui aussi la mort en prison quatre jours plus tard. "Pourquoi les responsables de la prison ne communiquent-ils pas sur ces cas de décès ? Que signifie ce calme plat qui laisse libre court à des spéculations de tout genre ?", s'est insurgé Ulrich Malekou-Ma-Malekou, président de l'Observatoire national des prisons.

C'est donc face à ce qu'elle considère comme "une violation des droits des détenus", que l'ONG a donc tenu à organiser cette journée brassard rouge, en mémoire des détenus morts dans cet univers carcéral. Pour son président, la prison doit être un lieu de redressement et non un mouiroir.

Fraude à l'exploitation forestière dans le département de l'Okano

Ils exploitaient illégalement du bois avec un faux " permis "

AEE

Libreville/Gabon

C'est avec une fausse feuille de route pour circulation des produits sciés, un document sans aucune valeur juridique fourni frauduleusement par deux agents de la direction provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem, que sieurs Gauthier Obiang Essono, Gabonais, et Joseph Nfoncha, Camerounais, exploitaient illégalement du bois, au village Abong Awoum, dans le département de l'Okano, à Mitzic. Leur manœuvre a été interrompue par la brigade de gendarmerie de cette ville, en collaboration avec le cantonnement

des Eaux et Forêts et l'organisation non gouvernementale Conservation Justice.

LA traque contre les exploitants forestiers illégaux, initiée depuis plusieurs mois dans le département de l'Okano à Mitzic, par l'organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice, en appui avec le cantonnement des Eaux et Forêts, commence à porter ses fruits. En effet, dans la journée de mardi dernier, deux personnes identifiées comme sieurs Gauthier Obiang Essono, Gabonais et Joseph Nfoncha, sujet camerounais, soupçonnés de se livrer frauduleusement à l'exploitation forestière, ont été interpellés au village



Photo : D.R.

Les deux exploitants illégaux, Gauthier Obiang Essono (d) et Nfoncha, dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Mitzic. Photo de droite : C'est ce faux document que les exploitants forestiers présentaient comme un permis forestier.

Abong Awoum, par les agents de la brigade de Mitzic. Ces individus se servaient, semble-t-il, d'un faux document administratif, la feuille de route pour circulation des produits sciés, qu'ils présentaient comme un permis forestier. Il s'agit d'un morceau de papier sans

aucune valeur juridique, qui leur aurait été octroyé, selon leurs propres aveux, par des éléments des eaux et forêts en poste à Oyem. Mais des sources bien informées rapportent que les deux hommes se livreraient à cette activité illégale depuis plusieurs



Photo : D.R.

mois déjà. Ils vont dans des villages, présentent aux villageois le document en leur possession et qu'ils font passer pour un permis forestier. Une fois le bois coupé et scié, il est transporté puis vendu aux grossistes. Au fait de ces transactions illégales, l'ONG

Conservation Justice et le cantonnement des Eaux et Forêts finiront par saisir la brigade de gendarmerie. Un dispositif est donc mis en place afin d'interpeller les deux individus. Ils sont d'ailleurs pris en flagrant délit d'abattage et de sciage de bois en pleine forêt, au village Abong Awoum.

Lors de leur interpellation, ils agiteront aux agents la fameuse feuille de route pour circulation des produits sciés. Avec eux, un camion de marque Mercedes immatriculé EU 332 AA, prêt à faire le plein de bois scié, a également été arraisonné par les gendarmes. Les deux individus devraient être présentés devant le parquet d'Oyem dans les jours à venir.